

Questionnaire aux candidat(e)s, têtes de liste aux élections PE

*Date limite de réponse : 30 avril 2009
à retourner par mél à : degoul@cfecgc.fr*

NOM / Prénom : CORDELIER

Parti politique : AUCUN POUR LE MOMENT

Contact : JACQUES GROSPERRIN, DEPUTE DU DOUBS

1. LES SERVICES PUBLICS

Les services publics (appelés au niveau européen « service d'intérêt général ») sont un gage de cohésion sociale d'une population sur un territoire.

Après l'ouverture à la concurrence ces dernières années de services publics tels que, par exemple, la distribution du courrier, le transport ferroviaire de voyageurs, la fabrication et la distribution de l'électricité, un projet de réglementation européenne est en débat pour les services publics du champ social (santé, formation professionnelle, insertion, crèches, logement, placement des chômeurs...).

1.1. Soutenez-vous l'initiative d'une directive européenne encadrant les services publics du champ social ?

Oui

Non

1.2. Si oui, quels services sociaux devraient être concernés ? (1 500 signes maxi)

LA GESTION DES MUNICIPALITES, LA SECURITE SOCIALE, LA REPARTITION DES RECETTES FISCALES. IL Y A TELLEMENT DE SERVICES OU STRUCTURES OU TOUT EST FAIT EN DEPIT DU BON SENS

2. LES DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX ET LIBERTÉ ÉCONOMIQUE

Plusieurs situations de dumping social entre pays de l'Union européenne ont défrayé la chronique en 2008 (notamment les arrêts Viking, Laval, Rüffert). Ces situations posent la question de la conciliation entre les libertés économiques (liberté de commercer, liberté de s'installer) garanties par les traités de l'Union européenne et les droits sociaux élémentaires (respect des salaires minima, du temps de travail, du droit syndical, du droit à la négociation collective, du droit de grève, de l'égalité professionnelle...) garantie par la charte européenne des droits sociaux et des textes internationaux.

2.1. Quelle est votre vision de la conciliation entre les libertés économiques et les droits sociaux fondamentaux ? (1 500 signes maxi)

LES LIBERTES ECONOMIQUES DOIVENT S EPANOUIR EN PARALLELE AVEC L EPANOUISSEMENT DES DROITS SOCIAUX ELEMENTAIRES, LA FORCE BRUTE DE L ENTREPRISE DOIT BENEFICIER DES LIBERTES DONT JOUISSENT CEUX QUI UTILISENT, GUIDENT CETTE FORCE QUE SONT LES TRAVAILLEURS

2.2. Quel rôle l'Union européenne doit-elle jouer dans cette conciliation ? (1 500 signes maxi)

L' UNION EUROPEENNE DOIT PROGESSER SUR LA VOIE D UNE HARMONISATION DE LA PROTECTION DU SALARIE, FAVORISER SA FORMATION, ENCOURAGER L ADAPTATION ET L EVOLUTION DES CARRIERES, RECOMPENSER L INNOVATION, POUSSER LES ETATS MEMBRES A PLUS D ECOUTE DE CE QU ONT A DIRE LES SALARIES

3. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La révision de la directive sur le temps de travail a suscité de vifs débats entre les états membres de l'Union puis entre les députés européens lors de la présidence française de l'UE, sur le deuxième semestre 2008. Le Parlement européen a adopté un texte affirmant le temps de garde comme du temps de travail et interdisant à terme toute possibilité de déroger par accord individuel aux durées maximales de travail hebdomadaires.

3.1. Pour vous, le temps de garde, le temps d'astreinte sont-ils des temps de repos ? (1 500 signes maxi)

ETRE SUSCEPTIBLE D ETRE APPELLE A TOUT MOMENT PAR SON EMPLOYEUR POUR INTERVENIR SUR LE TERRAIN N EST PAS DU TEMPS DE REPOS. LE SALARIE N EST PAS LIBRE DE DISPOSER DE SES HEURES DE GARDE OU D ASTREINTE.

3.2. Pour vous, la possibilité de déroger à des durées maximales de travail (48h par semaine) par accord individuel ou collectif doit-elle exister ? (1 500 signes maxi)

UNE DEROGATION INTERVENANT APRES UNE CONSULTATION REELLE DES SALARIES, ET UNE IMPLICATION DE CEUX-CI DANS LA VIE DE LEUR ENTREPRISE ET DANS SA COMPREHENSION EST EVIDEMMENT ENVISAGEABLE, SI LE SALARIE EST REMUNERE EN CONSEQUENCE ET CONSERVE UN DROIT DE REPOS SANS METTRE SON EMPLOI EN PERIL. UN ENCADREMENT IMPORTANT PAR LA LOI EST DONC UNE GARANTIE NECESSAIRE.

4. LA RETRAITE

En principe, un salarié qui finit sa carrière en France après avoir travaillé dans plusieurs pays de l'Union européenne, bénéficie de sa retraite en même temps qu'un salarié qui a fait toute sa carrière en France, grâce à une règle européenne de coordination des systèmes de sécurité sociale.

Cependant, des cas concrets tendent à montrer que le montant de la retraite perçu dans ce cadre par le salarié mobile (souvent des personnes qualifiées) est inférieur à celui de la retraite du travailleur qui a réalisé toute sa carrière en France.

4.1. Que proposez-vous pour que la mobilité européenne ne pénalise pas les droits à la retraite ? (1 500 signes maxi)

IL CONVIENDRAIT DE FAIRE BENEFCIER AU SALARIE LE REGIME DE RETRAITE QUI LUI SERAIT LE PLUS FAVORABLE PARMY CUEX OFFERTS AU SEIN DES DIFFERENTS ETATS DANS LESQUELS IL A TRAVAILLE.

5. LA SANTÉ

La majorité des pays de l'UE est confrontée au grave problème de la démographie médicale. Cependant, certains pays continuent de restreindre l'accès à la formation des médecins et à garantir la liberté d'installation.

5.1. Qu'en pensez-vous? (1 500 signes maxi)

IL Y A UN EQUILIBRE A ATTEINDRE ENTRE LA LEGITIMITE ASPIRATION DES ETATS A NE PAS BRADER LA FORMATION MEDICALE QUI SE DOIT D ETRE D EXCELLENCE FACTURE (ON N HYPOTHEQUE PAS LA SANTE), ET SA NECESSITE D AVOIR UNE COUVERTURE GEOGRAPHIQUE MEDICALE SUFFISANTE. IL FAUT REMETTRE A PLAT LE SYSTEME D ACCES AUX DIPLOMES AFIN DE S ASSURER DE L INTELLIGENCE DU SYSTEME DE SELECTION ET DE SON EFFICACITE. LES CRITERES SONT ILS JUSTES ? ASSOULIR SERAIT CE VRAIMENT DANGEREUX ?.

La mobilité des patients tout comme celle des professionnels de santé au sein de l'Union européenne font se rencontrer des conceptions nationales différentes du suivi médical. La protection des données médicales s'en trouve impactée.

5.2. Selon vous, comment, dans ces conditions, garantir le secret médical et la confidentialité des données ? (1 500 signes maxi)

IL CONVIENDRAIT SANS DOUTE D INTERVENIR AU NIVEAU LEGISLATIF EUROPEEN AFIN D ENCADRER LES INFORMATIONS POUVANT CIRCULER ET CELLES DEVANT RESTER ABSOLUMENT CONFIDENTIELLES. LA ENCORE CELA PASSE PAR L HARMONISATION

6. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Union européenne a affiché de fortes ambitions en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables pour les 10 ans qui viennent.

Dans ce cadre, la question des transports et de l'indépendance énergétique prennent un relief particulier.

6.1. Quelle est votre opinion sur une politique européenne de grands travaux concernant les transports combinés, permettant l'acheminement des produits sur l'ensemble du territoire européen tout en réduisant le trafic routier ? (1 500 signes maxi)

C EST LA DIRECTION A SUIVRE. IL IMPORTE SURTOUT D ETUDIER COMMENT Y ARRIVER ET POUR QUELLE ECHEANCE ?.
COMMENT ETABLIR UN SYSTEME DE TRANSPORT EUROPEEN DURABLE QUI REDUISE LA POLLUTION TOUT EN N ENTRAVANT PAS L ECONOMIE EUROPEENNE GARANTIE PAR DES LIBERTES QUE PLUSIEURS DECENNIES ONT A PEINE SUFFI A METTRE EN PLACE

6.2. Selon vous, quels moyens faut-il développer pour garantir une indépendance énergétique de l'Union européenne ? Quelle place pourraient avoir dans ce cadre les énergies dites « propres » ? (1 500 signes maxi)

IL FAUT GENERALISER LES EOLIENNES EN EUROPE (ET SURMONTER CE DEBAT LIMITE SUR LEUR LAIDEUR), ainsi que les panneaux solaires. Il faut conduire une politique de sensibilisation de l opinion publique bien plus forte encore , expliquer aux citoyens europeens comment gérer leur quotidien de façon plus écologique. CONSOMMER MOINS EN EUROPE, C EST DEPENDRE MOINS DES RESSOURCES RUSSES ET AUTRES.

7. LE SYNDICALISME EUROPÉEN DU PERSONNEL DE L'ENCADREMENT

Dans un contexte de pleine construction de l'Union européenne des citoyens, la résolution *Gil-Roblès du Parlement Européen du 25 Juin 1993 a adopté une position volontariste sur le « droit des salariés cadres à l'information, à la consultation et à une **représentation autonome**, dans les organes de concertation existants ou à établir ».*

*Cette résolution demande à la Commission de prendre les initiatives propres à garantir, dans les entreprises et groupes à dimension européenne, **le droit des salariés cadres à l'information et à la consultation**, ainsi qu'à une représentation leur permettant de siéger et d'agir de manière effective à l'intérieur des instances existantes ou à établir, pour l'ensemble des salariés, notamment dans le cadre de la Société européenne ou du comité d'entreprise européen.*

Des progrès ont été indéniablement réalisés : la Confédération Européenne des cadres (CEC) à laquelle adhère la CFE-CGC a été reconnue représentative par la Commission en 1992. Mais la reconnaissance pleine et entière de la représentation des managers de façon spécifique n'est toujours pas assurée au niveau du dialogue social européen (interprofessionnel et sectoriel) comme dans les entreprises.

7.1. Soutiendriez-vous une nouvelle initiative du Parlement européen prônant la reconnaissance d'une représentation spécifique des personnels d'encadrement dans le dialogue social européen et dans les instances de représentation des salariés ? (1 500 signes maxi)

CONTINUER A ANCRER DES SPHERES D INFLUENCES A UN NIVEAU LOCAL, NATIONAL, SERAIT HYPOCRITE. LES DECISIONS SE PRENNENT A BRUXELLES, UNE REPRESENTATION SYNDICALE COMPOSEE DE PERSONNEL REPRESENTATIF ET INTELLIGENT, PRET A UN DIALOGUE CONSTRUCTIF EST NECESSAIRE
L EUROPE DE DEMAIN NE SE CONTRUIRA PAS SANS L AVIS DE CEUX AMENES A LA BATIR.

7.2. Qu'attendez-vous d'une organisation syndicale représentant le personnel d'encadrement telle que la CEC au niveau européen et de la CFE-CGC au niveau national ? (1 500 signes maxi)

POUR L UNE COMME POUR L AUTRE, ELLE DOIT AVOIR UNE LEGITIMITE
IMMAGINONS UNE BANQUE DE DONNEES TRES LARGE REFLETANT L ATTENTE DE
L ENSEMBLE DES SALARIES, BASEES SUR LE BON SENS, ET SACHANT TENIR
COMPTE D UNE REALITE ECONOMIQUE.
EVITONS DE FAIRE N IMPORTE QUOI, COMME ON A PU LE FAIRE EN France, A UNE
CERTAINE EPOQUE

8. L'EXERCICE DU MANDAT DE DÉPUTÉ EUROPÉEN

8.1. Une fois élu(e), comment prévoyez-vous de rendre visible auprès des citoyens de votre circonscription les actions que vous mènerez ? (1 500 signes maxi)

COMMUNIQUER EST LE MAITRE MOT. ETRE PRESENT EST LE ROLE PRIMORDIAL,
RENCONTRER CEUX QUI VOUS AIDERONT A BATIR
UN OBJECTIF, REUSSIR, DES MOYENS A IDENTIFIER, DES DELAIS A RESPECTER,
SANS OUBLIER LE CONTROLE OU LA MESURE DE CE QUE VOUS FAITES
EVITONS LE GASPILLAGE

Nous vous remercions d'avoir répondu à ce questionnaire.
Toutes les réponses seront publiées in extenso, sous format pdf, pour respecter leurs intégrités.